



Contre les violences sexuelles en milieu scolaire et milieu de stage

Le 8 mars dernier, dans le cadre de la Journée internationale des femmes, plus de 30 000 étudiant.es étaient en grève afin de dénoncer les violences sexuelles en milieu scolaire et en milieu de stage. De ce fait, les étudiant.es dénonçaient notamment le refus de l'État et du milieu académique de s'intéresser à l'amélioration de leurs conditions de travail à l'école et en stage, amélioration qui devra débuter par leur rémunération.



Contre les violences sexuelles dans les institutions d'enseignement: organisons-nous en tant que travailleuses!

Parler des violences sexuelles en enseignement supérieur, c'est poser la question des rapports de pouvoir qui structurent les relations de travail à l'intérieur des institutions d'enseignement. Les étudiantes aux études supérieures, affirment les Comités unitaires

sur le travail étudiant (CUTE), constituent un bassin de travailleuses dont l'activité productive n'est pas reconnue et qui par son travail gratuit (dans le cadre de stages non rémunérés ou lors des études en général) sert de cheap labor dans une économie qui demande toujours plus de sacrifice et d'exploitation. Alors que le fait de dénoncer les violences sexuelles commises par un employeur est une chose extrêmement difficile, force est d'admettre que cela devient presque impossible lorsque les personnes qui en sont victimes ne disposent d'aucun rapport de force dans l'exercice de leur travail. Si une travailleuse qui dénonce son patron, même appuyée par son syndicat, n'est pas aisément tirée d'affaires, une étudiante — considérée comme cliente et bénéficiaire — qui dénonce son professeur ou son directeur de recherche se retrouve prise dans un système dont les mécanismes l'excluent d'emblée en tant que sujet agissant. Il est à rappeler qu'une étudiante qui dénonce pourra faire face à un échec, à une expulsion, être victime d'intimidation, subir des pressions indues ou encore devra prolonger son parcours académique pour reprendre son cours ou son stage. Sans oublier que le professeur dénoncé, en tant que travailleur reconnu, bénéficie pour sa part de la protection de son syndicat.

Fragilisées et individualisées en tant que clientes se trouvant seules face à l'institution et aux mécanismes de gestion des violences sexuelles qu'elle propose (fussent-ils améliorés), les étudiantes auraient davantage de pouvoir en tant que collègues œuvrant dans le cadre d'un travail reconnu comme tel. C'est dans cette perspective que nous revendiquons le salaire étudiant. En tant que stratégie politique qui contribuerait à

modifier les rapports de pouvoir au sein de l'institution scolaire en assurant aux étudiantes non seulement une emprise sur leurs conditions de travail, mais également un levier légal à partir duquel s'organiser collectivement contre les agressions sexuelles.

Considérant que l'événement d'aujourd'hui concerne une campagne institutionnelle « féministe » entérinée par l'Etat qui cible la violence vécue par les femmes, nous croyons qu'il est pertinent ici d'invoquer la proposition novatrice des CUTE d'inscrire les luttes étudiantes au sein même des luttes féministes, plutôt que l'inverse, ce à quoi nous a habitué.es le mouvement étudiant dans les dernières décennies. Les féministes étudiantes ont intérêt à critiquer les mesures proposées par l'Etat paternaliste en affirmant leur volonté de lutter collectivement contre les violences sexuelles sans passer par la médiation d'un système qui les dépossède de leur pouvoir d'emblée en les traitant toujours en assisté.es.